



EXAMEN BNSSA

FORMATION BNSSA RECYCLAGE 2009

LISTE DES EPREUVES A PASSER PAR LES TITULAIRES DU B.N.S.S.A. DESIRANT PROLONGER LA VALIDITE DE LEUR BREVET

Les titulaires du B.N.S.S.A., qui souhaitent prolonger la validité de leur brevet doivent se soumettre tous les 5 ans à un contrôle.

L'examen se passe à l'issue d'une session de recyclage qui peut se faire sous forme de stage ou de période isolée. Cette session ou période permet aux candidats de réactualiser leurs connaissances sur toutes les matières du programme.

I. Epreuves éliminatoires et non cotées :

Epreuve d'apnée :

Trois plongées successives de 10 secondes ; départ dans l'eau sans parcours et repos de 10 secondes entre deux plongées. Le candidat effectue son départ en canard dans l'eau, sans appui contre une paroi, et accomplit des évolutions sans émerger, sans reprendre pied et sans se tenir par les mains ou les jambes au cours de l'ensemble de l'épreuve (depuis le départ).

Epreuve du mannequin :

Suite à un plongeon, parcours de 10 mètres en surface, plongeon dit en canard, recherche d'un mannequin réglementaire immergé 2,50 à 3,50 mètres de fond et remorquage pendant 1 minute sur un parcours défini.

La recherche peut comprendre trois plongées au maximum et doit prendre fin au bout de trois minutes maximum. L'épreuve est chronométrée à partir de la première plongée en canard ; elle doit être accomplie sans que le candidat reprenne pied.

Le poids du mannequin posé dans l'eau à 1 mètre de profondeur doit être de 1,5 Kg.

Epreuve de premiers secours :

L'épreuve porte sur un cas concret, issu du programme « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 ». Le candidat est jugé sur son aptitude à analyser la situation présentée et à y réagir, ainsi que sur l'exécution des gestes de premiers secours adaptés à la détresse.

Cette épreuve n'est pas cotée. Les candidats sont jugés à l'aide d'une grille d'évaluation, avec mention « Apte » ou « Inapte ».

II. Epreuves cotées :

Action du sauveteur sur le noyé :

- prises de sauvetage,
- prises de dégagement.

L'épreuve est notée de 0 à 20.

La validation du diplôme est accordée pour toute note égale ou supérieure à 12/20.